



aes magazine
www.aes-asbl.be

Collaborer avec l'AES en 2010

Nous vous proposons de découvrir ou de redécouvrir notre dossier décrivant nos divers types de partenariats ainsi que leurs modalités pratiques :

1. Partenariats avec l'AES

- Devenir membre adhérent de l'AES : référencement de votre Firma, avantages financiers et conseils AES.
- Partenariat Privilège (4 insertions publicitaires/an, stands gratuits aux manifestations de l'AES, votre logo sur le site de l'AES et sur le papier entête,...)

2. Insertion publicitaire dans l'AES magazine

Les mêmes prix, même flexibilité, même philosophie et surtout même qualité de magazine. Autant de critères qui ont déjà ravi beaucoup de firmes.

Nous sommes persuadés que nos tarifs retiendront toute votre attention car ils sont particulièrement raisonnables et vous permettent aussi de toucher un public très ciblé à un coût par contact particulièrement faible.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

Anicée ARAMBATZIS
Chargée de Communication
(communication@aes-asbl.be)

Serge MATHONET
Coordinateur général

L'AES Magazine

Présentation de votre lien indispensable

L'AES Magazine est un trimestriel édité au printemps, en été, en automne et en hiver de chaque année. Tiré à 1600 exemplaires, il est distribué **gratuitement** à tous les centres sportifs, à toutes les piscines, à tous les Bourgmestres, à tous les Echevins des Sports et à tous les représentants de notre secteur d'activités, en Wallonie et à Bruxelles.

En plus de sa gratuité, la force de l'AES Magazine repose principalement sur trois piliers :

Son public cible

L'AES Magazine est le seul support qui touche la totalité des centres sportifs francophones et germanophones, l'ensemble des Bourgmestres et Echevins des sports de toutes les communes wallonnes et bruxelloises ainsi que les principaux organismes liés au monde du sport. Si vous cherchez à communiquer aussi bien auprès des gestionnaires d'infrastructures sportives que des décideurs politiques, l'AES Magazine est un support incontournable.

Son contenu

Composé d'articles rédigés par les conseillers de l'AES mais aussi par des professionnels et des gens de terrain, l'AES magazine offre une information et une aide complète. Pour plus de clarté et de constance, ces articles s'articulent autour de quatre rubriques :

- L'actualité : les sujets liés à l'actualité des centres sportifs et à leur gestion au sens large.
- Le sport et la santé : les bienfaits et contre indications de la pratique sportive.
- Le magazine : la rubrique découverte, les chroniques et les billets d'humeur.
- Le juriste vous dit tout : des dossiers clairs et accessibles pour comprendre et suivre l'évolution de la législation et des matières sociales de notre secteur.

Riche en contenu, c'est un magazine qui interpelle, qui aide et qui est apprécié.

Sa qualité de fabrication

Digne des plus belles parutions que l'on peut trouver dans les librairies, l'AES Magazine est formé de 56 pages de format A4, toutes imprimées en quadrichromie. Les feuilles intérieures sont en papier satiné de 115 gr et la couverture est imprimée sur du papier 170 gr plastifié mat. La mise en page est toujours à la pointe grâce à notre studio de graphisme préféré : Debie Graphic Design (Liège).

L'AES offre donc à votre entreprise un support irréprochable pour l'image et la qualité de vos services et de vos produits.

La gratuité de sa diffusion, son public ciblé, le contenu de son rédactionnel et la qualité de sa fabrication, font de l'AES Magazine le lien indispensable entre vos activités et vos clients potentiels.

Partenariat avec l'AES

1. Devenir membre adhérent de l'AES

Etre référencé auprès de l'AES

Une formule adaptée à tous

Pour ceux qui connaissent l'Association des Etablissements Sportifs et le travail qu'elle produit au profit de l'ensemble des Centres Sportifs, il n'est pas besoin de longs discours pour expliquer l'importance que revêt votre soutien financier. En effet, le rôle que l'AES est amenée à jouer et les moyens qu'elle développe pour y parvenir s'amplifient de jour en jour.

Si nous voulons maintenir le niveau que nous pouvons vous proposer aujourd'hui, nous avons vraiment besoin de votre soutien.

Les avantages de votre statut de membre

Votre firme et ses activités sont répertoriées dans notre base de données. À chaque fois qu'un centre sportif ou qu'une administration communale nous contacte parce qu'il/elle est à la recherche de fournisseur dans votre domaine d'activités, nous leur transmettrons vos coordonnées.

Vous bénéficiez d'avantages financiers lors de nos événements (colloques, Assemblée générale, etc.) : réduction sur le prix d'entrée, réduction sur les prix des stands d'exposition et enfin une réduction sur vos insertions publicitaires.

Tarifification en vigueur pour 2010

Le montant de la cotisation auprès de l'AES est de :

→ 150 euros par an

Pour devenir membre adhérent de l'AES, nous vous invitons à nous renvoyer, par fax ou par courrier, le bon de commande « Devenez Membre adhérent de l'AES » qui se trouve à la fin de ce document.

Après paiement de votre cotisation, vous recevrez une carte de membre comprenant votre numéro de membre indispensable pour bénéficier de vos avantages.

2. Devenir partenaire Privilège de l'AES

Votre image systématiquement en priorité

Un package complet

Le partenariat « Privilège » associe votre société prioritairement et systématiquement à notre association. Cette collaboration étroite avec l'AES prend la forme d'un « package » regroupant tous les avantages « exclusifs » que nous mettons à votre disposition :

1. **AES Magazine** : Une page intérieure "couleur" dans les 4 numéros de notre trimestriel.
(1600 exemplaires distribués gratuitement à tous les centres sportifs, toutes les piscines, tous les Bourgmestres, tous les Echevins des Sports, etc.)
2. **AES Magazine** : La possibilité de publier une page de rédactionnel publicitaire dans un numéro de la revue (dernières réalisations de votre société, nouvelle gamme de produit, etc.).
3. **Evènements AES** : Votre stand gratuit lors des organisations de l'AES (l'Assemblée Générale, les colloques, les journées à thème, etc.).
4. **Web** : Votre logo et une description de votre firme sur le Site Internet de l'AES (www.aes-asbl.be) avec un lien direct vers votre site internet (4.000 visiteurs uniques par mois)
5. **Web** : La possibilité d'insérer une bannière publicitaire dans notre newsletter mensuelle (1200 adresses actuellement).
6. **Mailing** : L'envoi de votre courrier une fois par an (*hors frais postaux*) à notre listing de plus de 600 centres sportifs.
7. **Mailing** : Votre logo sur le papier à firme utilisé par l'AES pour toutes ses communications, ses invitations et contacts officiels (10.000 lettres par an)
8. **Membre adhérent** : référencement de votre firme dans la base de données de l'AES.

En pratique

Tous ces avantages sont compris dans notre package « Partenaire Privilège » que nous vous proposons à un tarif attractif :

- 2800 € pour un an
- 2500 € par an, pour un engagement sur trois ans

En Options : votre publicité sur une des couvertures de l'AES Magazine (selon disponibilité) :

- La 2ème ou 3ème couverture (couverture intérieure) : supplément de 700€ par an
- La 4ème couverture (dos du magazine) : supplément de 1000 € par an

Le partenariat « Privilège » prend effet à dater de la signature du bon de commande et ce, pour une durée de 12 mois (ou trois ans, selon votre choix).

En ce qui concerne la facturation, votre partenariat sera facturé en quatre fois, après chaque parution de votre publicité dans notre magazine trimestriel.

Pour commander ce package nous vous invitons à nous renvoyer, par fax ou par courrier, le bon de commande « Partenariat Privilège » qui se trouve à la fin de ce document.

Insertion publicitaire dans l'AES Magazine

Votre publicité en souplesse

Une formule adaptée à tous

Les insertions publicitaires se font "à la carte". Vous avez le choix du nombre d'insertions et du format. Vous avez aussi le loisir de changer de publicité dans chacun des numéros du magazine.

En pratique

- ➔ Vous prenez connaissance, à la fin de ce dossier, du document « Conditions à respecter pour la publication de votre publicité » qui reprend les spécificités techniques et les délais pour la remise du matériel à imprimer.
- ➔ Pour passer commande, nous vous invitons à nous renvoyer, par fax ou par courrier, les deux pages du bon de commande « Insertion publicitaire » qui se trouve à la fin de ce document.
- ➔ En ce qui concerne la facturation, vos insertions seront facturées, une à une, après chaque parution dans notre magazine trimestriel (que vous recevrez en justificatif).

Tarification en vigueur pour les membres adhérents 2010 : (Tarif dégressif en fonction du nombre d'insertions)

		1 insertion	2 insertions	3 insertions	4 insertions
Couverture (A4) Quadri	4 ^{ème} (dos)	1.100 €	950 €	850 €	775 €
	3 ^{ème} (intérieure)	1.000 €	900 €	800 €	700 €
	2 ^{ème} (intérieure)	1.000 €	900 €	800 €	700 €
1 page (A4)	Quadri	650 €	600 €	575 €	525 €
1/2 page (A5)	Quadri	350 €	340 €	325 €	315 €

Tarification en vigueur pour les non - membres adhérents 2010 :

		1 insertion	2 insertions	3 insertions	4 insertions
Couverture (A4) Quadri	4 ^{ème} (dos)	1.210 €	1045 €	935 €	855 €
	3 ^{ème} (intérieure)	1.100 €	990 €	880 €	770 €
	2 ^{ème} (intérieure)	1.100 €	990 €	880 €	770 €
1 page (A4)	Quadri	715 €	660 €	635 €	580 €
1/2 page (A5)	Quadri	385 €	375 €	360 €	350 €

Prix par insertion, en euros, valable à partir du 01 janvier 2010.

Prix sur base de matériel prêt à imprimer.

Etant non assujéti à la TVA (art 44 du code TVA), aucune TVA n'est appliquée sur nos prix.

Devenez "Membre" de l'AES

Bon de commande 2010 (page 1 de 1)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail :

dûment mandaté(e)

Inscrit la Firme :

Adresse :

CP : Localité :

Tél. : Fax :

Site internet :

E-mail général :

Comme « Membre » adhérent de l'AES asbl, au tarif en vigueur :

➔ 150 euros pour un an.

Merci de décrire en quelques lignes vos activités :

N'hésitez pas à nous communiquer plus d'informations sur vos activités par email ou par courrier (coordonnées en bas de page)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du tarif en vigueur et m'engage à payer le montant de la facture afférente à cette cotisation.

Fait à : Le :

Nom + signature :

Formulaire d'inscription à envoyer, par courrier ou par fax, au secrétariat de l'AES (coordonnées ci-dessous)

Etant non assujetti à la TVA (art 44 du code TVA), aucune TVA n'est appliquée sur nos prix.

Devenez partenaire Privilège de l'AES

Bon de commande 2010 (page 1 de 1)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail :

dûment mandaté(e)

Inscrit la Firme :

Adresse :

CP : Localité :

Tél. : Fax :

Site internet :

E-mail général :

Comme « Partenaire Privilège » de l'AES :

1. Veuillez prendre connaissance, à la fin de ce dossier, du document « Conditions à respecter pour la publication de votre publicité » qui reprend les spécificités techniques et les délais pour la remise du matériel à imprimer.
2. Veuillez marquer, d'une croix dans la case correspondante, la formule choisie :

		Tarif annuel	Votre choix
Privilège 3 ans (12 trimestres)	Avec 4 ^{ème} couverture (dos)	3.500 €	
	Avec 3 ^{ème} couverture (intérieure)	3.200 €	
	Avec 2 ^{ème} couverture (intérieure)	3.200 €	
	« Classique » (publicité en page intérieure)	2.500 €	
Privilège 1 an (4 trimestres)	Avec 4 ^{ème} couverture (dos)	3.800 €	
	Avec 3 ^{ème} couverture (intérieure)	3.500 €	
	Avec 2 ^{ème} couverture (intérieure)	3.500 €	
	« Classique » (publicité en page intérieure)	2.800 €	

Prix annuel, en euros, valable à partir du 01 janvier 2009.

Prix sur base de matériel prêt à imprimer.

Etant non assujetti à la TVA (art 44 du code TVA), aucune TVA n'est appliquée sur nos prix.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du tarif en vigueur et m'engage à payer le montant des factures afférentes à ce partenariat dans les délais prévus. Votre partenariat sera facturé en quatre fois, après chaque parution de votre publicité dans notre magazine trimestriel.

Fait à : Le :

Nom + signature :

Formulaire d'inscription à envoyer, par courrier ou par fax, au secrétariat de l'AES (coordonnées ci-dessous)

Insertion publicitaire dans l'AES Magazine

Bon de commande 2010 (page 1 de 2)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail :

dûment mandaté(e)

Inscrit la Firme :

Adresse :

CP : Localité :

Tél. : Fax :

Site internet :

E-mail général :

Comme « Partenaire publicitaire » de l'AES.

1. Veuillez prendre connaissance, à la fin de ce dossier, du document « Conditions à respecter pour la publication de votre publicité » qui reprend les spécificités techniques et les délais pour la remise du matériel à imprimer.
2. A la page 2 du bon de commande (ci-après), dans le premier tableau, veuillez marquer, d'une croix dans les cases correspondantes, le format et les dates de publication de votre publicité dans l'AES Magazine.
3. Veuillez finalement envoyer les deux pages de ce bon de commande « Insertion publicitaire dans l'AES Magazine », par courrier ou par fax, au secrétariat de l'AES (coordonnées en bas de page).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du tarif en vigueur et m'engage à payer le montant des factures afférentes à cette insertion publicitaire dans les délais prévus. Vos insertions seront facturées, une à une, après chaque parution de notre magazine trimestriel (que vous recevrez en justificatif).

Fait à : Le :

Nom + signature :

(→ suite à la page 2)

Etant non assujetti à la TVA (art 44 du code TVA), aucune TVA n'est appliquée sur nos prix.

Insertion publicitaire dans l'AES Magazine

Bon de commande 2010 (page 2 de 2)

Format et calendrier de publication

Nom de la société :

Dans le tableau ci-après, veuillez marquer, d'une croix dans les cases correspondantes, le format et les dates de publication de votre publicité dans l'AES Magazine.

		AES n°100 (03/2010)	AES n°101 (06/2010)	AES n°102 (09/2010)	AES n°103 (12/2010)
Couverture (A4) Quadri	4 ^{ème} (dos)				
	3 ^{ème} (intérieure)				
	2 ^{ème} (intérieure)				
1 page (A4)	Quadri				
1/2 page (A5)	Quadri				

Couvertures : sous réserve de disponibilité.

Je reconnais avoir pris connaissance du tarif en vigueur :

Tarif membre adhérent de l'AES :

		1 insertion	2 insertions	3 insertions	4 insertions
Couverture (A4) Quadri	4 ^{ème} (dos)	1.100 €	950 €	850 €	775 €
	3 ^{ème} (intérieure)	1.000 €	900 €	800 €	700 €
	2 ^{ème} (intérieure)	1.000 €	900 €	800 €	700 €
1 page (A4)	Quadri	650 €	600 €	575 €	525 €
1/2 page (A5)	Quadri	350 €	340 €	325 €	315 €

Tarif non-membre de l'AES :

		1 insertion	2 insertions	3 insertions	4 insertions
Couverture (A4) Quadri	4 ^{ème} (dos)	1.210 €	1045 €	935 €	855 €
	3 ^{ème} (intérieure)	1.100 €	990 €	880 €	770 €
	2 ^{ème} (intérieure)	1.100 €	990 €	880 €	770 €
1 page (A4)	Quadri	715 €	660 €	635 €	580 €
1/2 page (A5)	Quadri	385 €	375 €	360 €	350 €

Prix par insertion, en euros, valable à partir du 01 janvier 2010.

Prix sur base de matériel prêt à imprimer.

Etant non assujéti à la TVA (art 44 du code TVA), aucune TVA n'est appliquée sur nos prix.

Fait à : Le :

Nom + signature :

Formulaire d'inscription à envoyer, par courrier ou par fax, au secrétariat de l'AES (coordonnées ci-dessous)

Conditions à respecter

Pour la publication de votre publicité

Les insertions publicitaires se font "à la carte". Vous avez le choix du nombre d'insertions, du format et de la qualité (noir et blanc ou quadrichromie). Vous avez aussi le loisir de changer de publicité dans chacun des numéros du magazine tant que les conditions ci-dessous sont respectées :

Spécificités techniques de votre publicité

Les dimensions de votre fichier :

- Publicité sur toute une page : format A4 avec bords perdus de 5 mm soit 220 x 307 mm
- Publicité sur une demi-page : format A5 avec bords perdus de 5 mm soit 220 x 158 mm

Les formats de fichiers informatiques suivants sont acceptés :

- X-press / Illustrator / Photoshop/ In-design.
- Résolution 300 dpi

Chaque fichier doit être fourni avec :

- Les polices de caractère et les imports (logo, photos, etc.)
- Une impression couleur de la publicité sur papier
- Un fichier PDF de contrôle

La formule la plus simple, la plus légère (par mail) et sans risque : un PDF certifié (Medibel)

Délai

Il vous est libre de changer de publicité dans chacun des numéros du magazine. Dans ce cas, celle-ci devra nous parvenir au plus tard 1 mois avant la parution de la revue, soit :

- Le 30 janvier pour l'édition de mars (printemps),
- Le 30 avril pour l'édition de juin (été),
- Le 30 juillet pour l'édition de septembre (automne)
- Le 30 octobre pour l'édition de décembre (hiver).

Envoi

Vous pouvez nous faire parvenir votre publicité par la poste (CD ou DVD) à l'adresse mentionnée en bas de page ou vous pouvez nous la faire parvenir par mail à l'attention de François Vanesse à l'adresse suivante :

communication@aes-asbl.be (maximum 15 Mo par e-mail)

Des questions ?

Pour tout autres renseignements et/ou explications techniques, veuillez vous adresser à :

AES - Service Communication

Anicée ARAMBATZIS

Allée du Bol d'Air, 13

4031 Angleur

Tel : 04/336 82 20

Fax : 04/337 82 20

Mail : communication@aes-asbl.be

Conditions générales de vente

1. Toutes nos factures sont payables par banque. Nous n'acceptons pas les chèques.
Nos coordonnées bancaires :

IBAN : BE33 0680 7879 5046
BIC : GKCCBEBB
COMPTE N° : 068-0787950-46
2. Etant non assujetti à la TVA (art 44 du code TVA), aucune TVA n'est appliquée sur nos prix.
3. Tout acheteur dispose de 10 jours pour contester une facture.
4. Sauf conditions particulières, toutes les factures sont payables à 30 jours calendrier après la date de facturation.
5. En cas de non paiement dans les délais prescrits, un premier rappel sera envoyé par courrier ordinaire avec un délai complémentaire de paiement de 30 jours calendrier.
6. Si votre facture reste impayée après ce délai de 30 jours calendrier, un deuxième rappel sera envoyé par courrier recommandé.
7. A défaut de paiement dans les 15 jours calendrier après la date du deuxième rappel, nous procéderons à une mise en demeure. Le montant impayé sera automatiquement majoré d'un intérêt calculé sur base du taux mentionné à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.
8. En cas de non paiement, seuls les tribunaux de Liège seront compétents.